



## Oui à la PIEC mais pas à n'importe quel prix : la FFC Réparateurs lance une pétition

Suite au décret N°2016-703 du 30 mai 2016 relatif à l'utilisation de pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour lequel l'arrêté d'application n'est pas encore publié, les carrossiers français sont déjà confrontés à de graves problèmes de gestion au quotidien :

- La PIEC est plus souvent imposée que conseillée par l'expert,
- La qualité de la PIEC n'est le plus souvent, ni vérifiée ni certifiée par l'expert,
- Le critère de prix est la seule exigence de l'expert,
- Les temps de recherche, démontage et de remise en état de la PIEC ne sont pas toujours pris en compte lors du contradictoire,
- Les frais de port sont souvent exclus des rapports d'expertise,
- Les délais de réception et la qualité de la PIEC sont variables, impactant le temps d'immobilisation du véhicule du client et le coût en véhicule de prêt,
- Le prix de la PIEC chez les centres VHU a sensiblement augmenté jusqu'à 30% depuis la parution du décret,
- Pas de garantie de la PIEC par le démolisseur, adossée à la vraie garantie légale que doit appliquer le carrossier.

Le professionnel a toujours proposé de la PIEC aux assurés qui le demandent ou quand il juge que c'est l'intérêt de ce dernier, mais avec des conditions convenables. Nous devons préserver en priorité la qualité du travail fini, et ce dernier a un coût qu'il faut reconnaître. Nous ne pouvons pas dire « amen » à toutes les demandes injustifiées, trop souvent formulées par les experts, missionnés par les compagnies d'assurances. Ces derniers n'ont pas leur mot à dire, en effet ils ne sont pas cités comme acteurs dans le décret. Seul le professionnel doit proposer (sous conditions) à la clientèle d'opter pour l'utilisation de la PIEC, qui reste libre d'accepter ou de refuser l'offre. De plus l'ensemble des véhicules en LOA, LLD etc. dont les conducteurs ne sont pas les propriétaires ne sont pas concernés.

La FFC Réparateurs a toujours soutenu la PIEC pour ses qualités environnementales et les créations d'emplois de la filière de déconstruction qu'elle génère. Nous voulons la satisfaction de notre clientèle mais les pratiques de certains experts qui interfèrent dans notre relation avec les clients ne nous facilitent pas la tâche. Nous allons remonter ces faits auprès des apporteurs d'affaires, des instances nationales de l'Expertise et des ministères concernés, car ces pratiques poussées à l'extrême comme c'est présentement le cas, sont de nature à remettre en cause la sécurité des usagers de la route.

Rappelant que seul le réparateur est, et reste civilement et pénalement responsable des conséquences de son travail après la livraison du véhicule, il ne saurait être question de laisser un tiers, fusse un expert en automobiles lui imposer la nature des pièces de rechange à utiliser selon le cas, sans s'enquérir des risques encourus.

Soyez nombreux à soutenir nos revendications à défendre la cause des carrossiers français et envoyez juste un mail avec vos coordonnées à :  
[contact@ffc-reparateurs.org](mailto:contact@ffc-reparateurs.org) nous vous ferons parvenir le formulaire de la pétition à remplir.